



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/28

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT INTRACTING DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de Juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 2 Juin 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Jean-Marie DERUELLE – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Vincent VANDEN TORREN – Corinne DUTEMPLE – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Anne-Sophie OSINSKI – Mélissa DEMERVAL – Pauline DETOURNAY – Alice MOCHEZ-HUYS – Mathilde BETRAMS – Alexis LEGRAND – Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Madame Alice MOCHEZ-HUYS
Madame Véronique MORTKA qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Monsieur Daniel KANIA
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Monsieur Alexis LEGRAND est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des objectifs de réduction des dépenses énergétiques, la Banque des Territoires (groupe Caisse des dépôts) a mis en place le dispositif « intracting ».

Consistant en une avance remboursable à un taux très incitatif de 2 %, il s'agit concrètement de pré-financer les travaux, en l'occurrence sur 10 ans : les crédits de fonctionnement non dépensés, c'est-à-dire les économies réalisées suite et grâce aux actions engagées, sont « transformés » en crédits d'investissement. La commune va donc investir dans la rénovation du parc de l'éclairage public pour baisser ses consommations et remboursera la Banque des Territoires (groupe Caisse des dépôts) sur les économies ainsi réalisées sur les dépenses énergétiques.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la pertinence de réduire les dépenses énergétiques communales
- Considérant le dispositif « intracting » et le taux de 2 %

Après examen par la commission « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui s'est réunie le 31 Mai 2023, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 29 voix :

- 1) Décide la réalisation d'un prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable d'un montant total de 323 379 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation du parc d'éclairage public dans les conditions suivantes :

	Proposition n°1
	Versement 1
Année de versement	2024
Montant	323 379 euros
Durée d'amortissement	10 ans
Taux d'intérêt annuel fixe	2 %
Typologie Gissler	1A
Périodicité des échéances	Annuelles
Amortissement	Déduit (échéances constantes)
TEG	2 %

- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement Intracting et à réaliser la demande de fonds
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance
Mr Alexis LEGRAND



Date de publication : 19 JUN 2023

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le 16 JUN 2023
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

